

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN508

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 24, supprimer les mots :

« de crise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (le terme "de crise" ne figure pas dans la qualification des situations visées à l'article L. 3135-1 du code de la santé publique).